

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 34/2021

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la chapelle Delattre et rue des colombes – HERZEELE – Sté SATELEC Grande-Synthe

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 01/02/2021 – de M. HOURIEZ Marc de la Sté SATELEC - 59 chaussée Marcelin Berthelot – 59200 TOURCOING ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de réalisation de tranchée pour alimentation de mat d'éclairage public – rue des colombes et rue de la chapelle Delattre ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : la circulation sera restreinte avec un empiètement sur la chaussée, rue des colombes et rue de la chapelle Delattre, pour les travaux réalisation de tranchée pour alimentation de mat d'éclairage public, à partir du 03 février 2021 pour une durée d'intervention de 15 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la Sté SATELEC – 59 chaussée Marcelin Berthelot – 59200 TOURCOING, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Del Litto, responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Sté SATELEC – 59 chaussée Marcelin Berthelot – 59200 TOURCOING – e-mail : dict.littoral@satelec.fayat.com

Fait à HERZEELE, le 01 février 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 01 février 2021

Le Maire,
S.FRANCKE

